

Mémoire du Local 271 de la Fraternité internationale des chaudronniers



Audience publique

concernant le projet d'Énergie Saguenay par GNL Québec inc.

Présenté à

Messieurs Denis Bergeron, président et Laurent Pilotto, commissaire

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE) concernant *le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de
gaz naturel à Saguenay*

Octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Local 271	3
Résumé du projet	5
Position au regard du projet	6
Intérêt du Local 271 quant à la réalisation	8
Construction en respect avec l'environnement et le milieu	10
Acceptabilité du Projet	11
Expertise en chaudronnerie au Canada	12
Recommandations	13
Conclusion	15

PRÉSENTATION

Le Local 271 regroupe la presque totalité des chaudronniers dans l'industrie de la construction au Québec.

Un local de construction et d'atelier de fabrication qui a reçu sa charte le 15 octobre 1937. Les membres du Local 271 sont qualifiés en tant que chaudronniers, aciéristes et soudeurs.

Le métier de chaudronnier a une longue histoire au Québec en commençant avec les chantiers maritimes en passant par les ateliers de chemins de fer. Le premier navire à vapeur au Canada a été construit à Montréal en 1809 par John Molson. Le syndicat des Chaudronniers remonte à 1892 lorsque le Local 134 a reçu sa charte. Au cours des deux grandes guerres mondiales, le Québec a joué un rôle important dans la construction de navires de marchandise et de bateaux de guerre utilisés par la Marine canadienne. Le 15 octobre 1937, le Local 271 a reçu sa charte en tant que local de construction et d'atelier de fabrication.

En 1939, les membres du Local 271 s'affairaient activement à la construction de chaudières et de réservoirs à l'étendue de sa juridiction géographique soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Labrador. En **1949**, le Local 271 accueillait le 18^e congrès de la Fraternité internationale. En **1955**, le Local 271 faisait partie de la convention collective nationale qui a amélioré le niveau de vie de ses membres au même niveau que le reste de la classe moyenne. Durant les années qui ont suivi, le Local 271 a été fort occupé dans la construction et l'entretien des usines de pâtes et papiers, les raffineries de pétrole, les incinérateurs, les mines et les grands projets hydroélectriques.

Description du métier

Fabrique, construit, assemble, monte, démolit et entretient toute une gamme de vaisseaux, de réservoirs, de tours, de chaudières et d'appareils de levage, ainsi que des charpentes, des appareils et des accessoires auxiliaires fabriqués en acier, en fibre de verre et en d'autres matières;

Applique des procédés de gréage, de boulonnage, d'oxycoupage, de soudage et aussi d'assemblage de matériaux composites.

Représentation syndicale

Le Local 271 représente près de 100% des chaudronniers au Québec dont 88 membres dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 184 dans les régions voisines dont Québec, la Mauricie et la Côte-Nord. Toutes les régions combinées nous avons un bassin de main d'œuvre de 715 membres.

Industrie de la construction au Québec

En 2019 au Québec, l'industrie de la construction assujettie recense 175 893 travailleurs actifs qui exercent l'un ou l'autre des métiers ou des titres occupationnels et 26 005 entreprises de construction réparties dans quatre secteurs d'activité.

Bien que 21 024 employeurs (81 %) comptent moins de six salariés, ces entreprises n'enregistrent que 19 % du volume de travail. Ces employeurs de petite taille se retrouvent principalement dans les secteurs Résidentiel et Institutionnel et commercial. Ainsi, un petit nombre d'employeurs (4 981) accaparent 81% de l'activité. Ces entreprises se concentrent dans les secteurs Industriel et Génie civil et voirie.

L'année 2019 enregistre un volume de 177,2 M d'heures travaillées, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2018.

L'industrie de la construction contribue de façon importante à l'économie du Québec. En 2019, elle comptait pour des investissements de plus de 53 G\$. L'industrie de la construction contribue à hauteur de 6,4 % au PIB de la province. Avec 264 600 emplois directs générés annuellement, elle représente un peu plus d'un emploi sur vingt à l'échelle du Québec.

Affiliation provinciale et Internationale

Le Local 271 est affilié au Conseil provincial du Québec des métiers de la construction - Internationale (CPQMC- I). Ce syndicat est le 2^e plus important en représentation dans l'industrie.

Fondé en 1964, le CPQMC- I regroupe quelque 42 000 travailleurs de la construction dans tous les métiers, spécialités et occupations reconnues dans l'industrie de la construction, répartie dans toutes les régions du Québec au sein de vingt-sept sections locales.

Il est également affilié au Syndicat des métiers de la construction du Canada (SMCC) pas moins de 500 000 travailleurs de la construction au Canada. Il est également affilié au Département nord-américain des métiers de la construction qui réunit plus de 386 sections locales et conseils provinciaux au Canada et aux États-Unis représentant plus de 3 millions de membres.

RÉSUMÉ DU PROJET¹

Depuis 2014, plusieurs travaux ont eu lieu concernant le dépôt du projet Énergie Saguenay.

Celui-ci consiste à construire un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel sur le site de Port Saguenay dans le but d'exporter à partir de sources d'approvisionnement de l'Ouest canadien.

Le projet comprend des équipements de liquéfaction, d'entreposage ainsi que des infrastructures maritimes. Selon GNL, il s'agissait d'un investissement évalué à 9 milliards de dollars qui devrait être opérationnel en 2026.

Initialement, GNL Québec voulait construire une première usine au monde à être alimentée en hydroélectricité depuis un réseau local préexistant, ce qui contribuera ainsi à réduire de 84 % les émissions de GES.

En principe, le projet vise à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques en Europe, en Asie et ailleurs dans le monde, en offrant une énergie de transition qui substituera d'autres énergies plus polluantes, telles que le charbon et le mazout.

Le complexe de liquéfaction de GNL sera construit sur un terrain appartenant à l'Administration portuaire de Saguenay, à proximité des installations existantes de Grande-Anse. Selon une estimation préliminaire, la période de construction devrait s'échelonner sur 4 ans, le projet devrait générer 6000 emplois directs et indirects, dont 4 000 emplois directs en période de pointe, de même que 1100 emplois directs et indirects en période d'opération, dont entre 250 et 300 emplois répartis entre le site et les bureaux administratifs à Saguenay.

¹ <https://energiasaguenay.com/fr/propos-du-gnl/quest-ce-que-le-gnl/>

POSITION

Le Local 271 est favorable quant à la réalisation du projet

Nous croyons que ce projet est un des grands du Québec et que nous devons nous donner cette opportunité.

En ce temps historique de pandémie mondiale, nous nous devons de relancer l'économie et l'industrie de la construction est un vecteur important pour celle-ci.

Nous nous sommes rendu compte que nous dépendions de beaucoup de fournisseurs externes et que nous avons beaucoup de « dépendances » quant à du matériel ou des équipements essentiels à nos activités.

Avec ce projet, nous avons l'occasion de construire un complexe unique au monde, qui nous permettra d'exporter un produit transformé.

Les membres du Local 271 sont tous experts et qualifiés pour faire en sorte que ce complexe industriel soit à la fine pointe de la technologie et ainsi assure une contribution à l'objectif de diminution des gaz à effet de serre.

Par le fait même, aide les autres nations à utiliser un produit beaucoup moins polluant que le mazout ou le charbon. À titre de comparatif le GNL émet 56,9 kgCO₂eq parts gigajoule PCI de chaleur produite, contre 73,8 pour le fioul domestique et 96 pour le charbon.

Nous sommes privilégiés d'avoir l'hydroélectricité, qui comme énergie propre, pour le fonctionnement de l'usine. En effet cette usine émettra 85% moins de GES, grâce à l'hydroélectricité, qu'une usine américaine produisant le même GNL.

Actuellement, il existe beaucoup de compétition dans ce secteur, mais celle-ci est beaucoup plus polluante que l'usine d'Énergie Saguenay comme mentionnée ci-haut.

Nous avons une main-d'œuvre disponible qui peut assurer la réalisation d'une construction correspondant aux normes environnementales en vigueur et même innovantes afin d'assurer la longévité de celle-ci en conformité avec nos valeurs de protection de l'environnement.

Un des arguments contre le GNL est l'émission de méthane, un GES 25 fois plus puissant que le CO₂.

Cependant, fait à noter, le méthane n'est libéré dans l'atmosphère qu'en cas de fuites et non de combustion.

Si l'usine est sans fuite durant le procédé, les émissions de méthane seront nulles. Le Canada imposant des normes très sévères en ce qui concerne les émissions fugitives. Énergie Saguenay estime à moins de 1% son taux d'émission durant le cycle de vie total du GNL. Il est admis par plusieurs environmentalistes que pour être plus vertes que le charbon les émissions fugitives du GNL doivent se maintenir sous les 3%, ce qui est plus de 3 fois plus élevé que l'estimation de moins de 1% d'Énergie Saguenay.

Cette estimation sur les émissions fugitives est appuyée par le fait que l'usine sera neuve, à la fine pointe de la technologie et surtout construite par du personnel qualifié dont font partie les chaudronniers.

De plus le GNL sera transporté par des navires alimentés à même le stock de GNL à bord. Cette façon de faire a pour effet d'éliminer la consommation de mazout, un hydrocarbure lourd et polluant.

INTÉRÊT DU LOCAL 271

Notre prérogative est que la construction de ce complexe permettra de créer un nombre d'emplois significatif pour nos membres et pour notre industrie.

De plus, il s'agit d'une opportunité de créer cette richesse en région, ce qui permet de décentraliser les grands projets de Montréal ou de Québec.

Cette même richesse profitera aux employés d'Énergie Saguenay et créera des centaines, voire des milliers d'emplois directs et indirects dans la région. Ces emplois amélioreront la qualité de vie de plusieurs résidents tout en diminuant les émissions de GES au niveau mondial en remplaçant le charbon des centrales thermiques.

Bien évidemment, nous savons que d'autres secteurs d'activités seront aussi bénéficiaires de cette implantation, pendant sa construction et en activité à la suite.

Compétence de nos membres

Dans l'industrie de la construction, il existe plusieurs métiers, mais de ceux-ci, les chaudronniers sont l'un des rares à être presque exclusivement formés et ayant un diplôme d'études professionnelles.

La durée du programme d'études est de 1 290 heures; de ce nombre, 705 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 585 heures, à l'acquisition de compétences générales liées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Le programme d'études est divisé en 19 compétences dont la durée varie de 15 heures à 105 heures. Tous les enseignants formant nos membres sont d'anciens travailleurs ce qui a pour effet d'offrir une formation des plus pratiques et précise aux étudiants.

De plus, à la sortie des bancs d'école, l'apprenti doit se soumettre à trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune, afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale.

Un processus rigoureux et empreint d'expérience qui rend notre main-d'œuvre spécialisée et experte dans son domaine.

Pénurie de main-d'œuvre inexistante

Depuis 2018, le nombre de chaudronniers actifs augmente légèrement en équilibre au besoin du marché, pour atteindre environ 732 travailleurs. Les chaudronniers travaillent presque uniquement dans le secteur industriel. La part de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre est la plus élevée dans le métier de chaudronnier, comparativement aux autres métiers de la construction. D'ailleurs, trois chaudronniers sur quatre ont travaillé à l'extérieur de la région où ils résident.

De plus, selon Emploi-Québec et son diagnostic *d'État d'équilibre du marché du travail*² dans les Professions évaluées en équilibre de main-d'œuvre disponible au Québec, moyen terme (2023), les chaudronniers sont en état d'équilibre dans la région du Saguenay - lac Saint-Jean.

GNL Québec, dans le dépôt de son projet, estime le nombre de travailleurs environ à 4000 personnes en période de pointe. De ce nombre, la quantité de chaudronniers estimés serait d'au moins une centaine de travailleurs, sinon plus, selon l'assignation des travaux qui a pour effet de préciser les besoins de main-d'œuvre en attribuant aux métiers concernés les différentes tâches à accomplir.

De plus, notre participation à ce projet ne se limiterait pas qu'à la construction de l'usine. En effet nos membres détiennent aussi l'expertise dans l'entretien de ces mêmes usines ce qui pourrait bien créer plusieurs emplois à long terme pour nos travailleurs injectant du même coup de l'argent neuf dans la région.

Et donc, notre Local à fort intérêt à la réalisation de ce projet.

² https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/RA-diagnostic_professions.pdf?1581611107

CONSTRUCTION EN RESPECT AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU

Nous sommes convaincus que la construction de ce complexe est et peut être un lieu où l'innovation technologique permettra le respect des normes et les plus hauts standards de qualité et de développement durable. Ces mêmes normes feront en sorte que cette usine sera bénéfique dans la lutte aux changements climatiques grâce à l'hydroélectricité qui permet la production d'un GNL vert.

Comme dans tous les projets publics, il s'agit d'une question de saine gestion des travaux rigoureux et conformes.

Au Québec nous avons ce qu'il faut en termes de réglementation et de codes normatifs en vigueur afin de déployer les meilleures pratiques de construction.

Si une usine de liquéfaction de gaz naturel était construite ailleurs dans le monde, les émissions de GES seraient bien plus élevées et l'option du GNL serait beaucoup moins avantageuse en termes de transition énergétique. Dans l'optique de cette transition aussi bien l'effectuer chez nous et en tirer des bénéfices que de la laissée s'effectuer ailleurs et ne rien en retirer.

De plus, nous avons les matériaux et les équipements requis afin de s'assurer de mettre en place une entreprise ingénieuse et moderne.

Nos membres, notre formation et notre secteur d'activité sont directement liés à l'environnement et aux procédés afin de faire en sorte que la transformation pétrochimique se fasse en considération de l'environnement.

Bien que nous œuvrions dans ce milieu souvent pointé du doigt, nous redoublons d'efforts afin de mettre en place une panoplie de systèmes permettant l'exploitation plus verte dans le secteur pétrochimique.

ACCEPTABILITÉ DU PROJET

Localement, nous pensons que l'usine va permettre la création d'emplois oui, mais **d'emplois bien rémunérés**. Ce qui est une prérogative actuelle afin d'assurer la pérennité des régions et de ses citoyens. La production de gaz naturel viendrait solidifier l'économie locale en diminuant notre dépendance au secteur de l'aluminium dans la région.

Les chaudronniers, comme les autres métiers de la construction sont régis par des conventions collectives qui prévoient des salaires moyens de 52 800 \$, au cours de la première année de travail. Un travailleur ayant le titre de compagnon faisant 500 heures ou plus gagne, en moyenne, un salaire annuel de près de 73 700 \$.

Énergie Saguenay prévoit entre 250 et 300 emplois permanents suite à la construction de l'usine, pour un total de 1100 emplois directs et indirects³.

Selon le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la chimie, pétrochimie, raffinage et gaz⁴, plusieurs indicateurs de ce secteur sont enviables en termes d'employabilité et de qualité de vie pour les travailleurs dans ce domaine.

À noter que la rémunération horaire de l'industrie se situe au quatrième rang du secteur manufacturier. Le salaire moyen est de **47,80 \$ / heure**.

Moins de répercussions sur le milieu

Comme mentionné auparavant, l'option proposée du GNL produit à l'aide d'hydro-électricité est de loin la méthode la plus verte pour la production de gaz naturel.

Du côté du transport par navire, il nous apparaît très clair que GNL Québec misera sur des navires à la fine pointe de la technologie. Ces navires, combinés avec la **Charte de protection des mammifères marins** mise en place par GNL Québec sont des atouts importants visant la protection et la sauvegarde de la faune aquatique du Saguenay.

En effet cette Charte inclut le "Programme de gains sonore" visant à soutenir et à faciliter l'accès des usages du fjord aux plus récentes technologies en matière de réduction de bruit subaquatique.

³ <https://energiesaguenay.com/fr/carriere/>

⁴ <http://indicateurs.coeffiscience.ca/>

EXPERTISE EN CHAUDRONNERIE AU CANADA

Le local 271 participe aux travaux pancanadiens pour la relance économique suite à la pandémie via son représentant siégeant au nom de la province québécoise.

Le *Groupe de travail national sur l'emploi réel et la reprise réelle (Task Force for Real Jobs)* a été lancé pour élaborer un plan directeur de la reprise économique du Canada suite à la crise pandémique. Le *Groupe de travail* est appuyé par une coalition de plus de 25 associations industrielles, syndicats, organisations professionnelles et organisations autochtones représentant les secteurs de l'énergie, de la fabrication, des transports, de la foresterie et de la construction.

Un groupe de 20 conseillers experts a été nommé pour aider à élaborer et à communiquer un ensemble de recommandations stratégiques à venir pour rétablir la prospérité économique du Canada.

Ensemble, le *Groupe de travail* représente plus d'un quart de millions d'entreprises et plus de 3 millions de travailleurs à travers le Canada. Le *Groupe de travail* est convoqué par *Resource Works*, un organisme non partisan sans but lucratif qui s'engage à développer les ressources du Canada d'une manière qui englobe les peuples autochtones et maintient un environnement propre et sain.

Une de nos spécialités est concernant les technologies de transformation des produits pétroliers et/ou de gaz. Nous sommes actuellement consultés sur des projets *Carbon catcher* avec le *Groupe de travail national*.

Notre souci de faire des travaux et des installations carboneutres est une pratique répandue dans notre métier et par les travailleurs chaudronniers.

RECOMMANDATIONS

Ayant un point de vue strictement réservé à la construction, à la réparation et à l'entretien des installations du complexe prévu, nos recommandations sont limitées à ces aspects.

1. Embauche main-d'œuvre locale;

Il nous apparait essentiel de réitérer notre volonté de travailler sur la construction du Complexe et nous pouvons assurer une main-d'œuvre disponible et qualifiée pour ce faire.

Des règles de mobilité de main-d'œuvre sont également disponibles afin de combler des besoins par des travailleurs québécois.

Notre fraternité a aussi des ententes avec les provinces canadiennes pour reconnaître la compétence et l'expertise des travailleurs canadiens ayant une qualification reconnue par le Sceau rouge.

Nous avons actuellement un bassin significatif et disposé à œuvrer sur ce chantier.

2. Respect de l'assignation par corps de métiers;

Dans la réalisation de grands projets, l'assignation des activités et portions à exécuter pour permettre l'ordonnancement des étapes de construction s'effectue par l'assignation au corps de métier selon la judiciarisation.

Notre expertise est unique et notre recommandation est à l'effet de nous assurer de faire reconnaître celle-ci et de laisser œuvrer les équipes en lien avec la description des métiers prévue et reconnue au sens de la Loi R-20.

Ceci sera une assurance de la réalisation de travaux dans le respect des meilleures pratiques et des plus hauts standards de qualité.

3. Avoir une coordination des travaux de construction reflétant les meilleures pratiques québécoise, canadienne et internationale;

Nous suggérons au donneur d'ouvrage de s'entourer d'une équipe qui détient les compétences et l'expertise du séquençement des travaux afin de s'assurer du respect des coûts, des échéanciers et d'une logique de production qui allie la performance et le rendement.

Nos travailleurs sont habitués à exécuter leurs tâches au mieux de leurs connaissances et souvent, les directions données ou l'encadrement en chantier a un impact sur une qualité qui souvent bafouée au détriment de l'accélération de la production.

Assurons-nous que les équipes de gestion collaborent avec les équipes de travailleurs afin de s'assurer d'une construction saine et efficace.

4. Permettre les soumissions aux appels d'offres non seulement basées sur la Loi du plus bas soumissionnaire et considérer également la qualité des travaux souhaitée et la santé et la sécurité du chantier;

Au Québec la Loi du plus bas soumissionnaire est un fléau pour nos constructions. Sans vouloir se soustraire aux mécanismes de surveillances et de vérifications, il faudrait que le ministre de l'Environnement puisse également tenir compte de la qualité des travaux souhaités et de la santé et de la sécurité du chantier.

En effet, comme dans les règles municipales actuellement en vigueur, il est possible de considérer des soumissionnaires qui assure des travaux dans le respect de haut standard de qualité ou ayant des technologies moderne et innovante qui ferait en sorte que la construction du Complexe serait à la fine pointe des standards et même qui pourrait se qualifier parmi les meilleures constructions à long terme en respect avec l'environnement.

Il est difficile pour un entrepreneur de soumettre des idées qui pourrait faire augmenter le coût de sa soumission avec de la technologie coûteuse ou à être importer et cela a un impact direct sur les travaux et la construction.

Également, en ce qui concerne les paramètres de santé et de sécurité du chantier, les soumissionnaires souvent vont couper dans ces coûts afin d'obtenir la soumission ce qui expose les travailleurs à des conditions précaires et difficiles à conjuguer.

Notre message est de considérer cet aspect également dans la retenue des soumissionnaires afin que nos travailleurs et que l'ensemble des acteurs œuvrent dans un chantier à l'avant-garde des paramètres jusqu'à actuellement mis en place.

5. Assurer les plus hauts standards d'entretien et de réparation une fois le complexe en opération.

Notre main-d'œuvre est disponible et qualifiée pour assurer l'entretien et la réparation du complexe une fois construit.

Ceci permet de garantir l'efficacité et les opérations du complexe sans risques pour l'environnement.

CONCLUSION

Nous sommes les chaudronniers du Québec qui réitère que nos membres sont pour la poursuite de ce grand projet qui permettra au Saguenay de se démarquer dans sa spécialisation et son expertise en matière de construction durable et dans le plus grand respect de l'environnement.

Les risques d'augmentation des gaz à effet de serre sont nuls dans la mesure où les interventions qui sont prévues dans la maintenance et ayant une séquence d'inspection préventive va permettre d'agir en amont et non en réaction.

La construction de ce complexe est une façon unique de prouver la compétence et le savoir-faire de nos travailleurs et par la même occasion de déployer les connaissances à l'ensemble des acteurs québécois qui voudraient actualiser leurs infrastructures.

Nous détenons une expertise unique et nous voulons la mettre au profit de ce projet en collaboration avec les acteurs locaux et gouvernementaux.

À la lumière de la semaine de question accordée au grand public du 21 au 25 septembre 2020, nous voulons rassurer les groupes et personnes qui craignent des installations pouvant nuire à la santé ou à l'environnement local et du Saint-Laurent. Puisque nous savons que nous détenons une expertise en construction de structures fiables et durables, nous pouvons affirmer sans réserve que ce Complexe sera fait dans le respect des normes et des plus hauts standards en vigueur.

Il faut aller de l'avant pour voir la possibilité de faire en sorte que ce projet participe au développement de l'économie du Québec.

Nous souhaitons par la présente soumettre nos recommandations qui se veulent contributives et évolutives selon le dénouement des analyses.

- 1. Embauche main-d'œuvre locale;**
- 2. Respect de l'assignation par corps de métiers;**
- 3. Avoir une coordination des travaux de construction reflétant les meilleures pratiques québécoise, canadienne et internationale;**
- 4. Permettre les soumissions aux appels d'offres non seulement basées sur la Loi du plus bas soumissionnaire et considérer également la qualité des travaux souhaitée et la santé et la sécurité du chantier;**
- 5. Assurer les plus hauts standards d'entretien et de réparation une fois le complexe en opération.**

C'est avec conviction et engouement que nous affirmons que ce projet se veut aidant dans la réduction des gaz à effet de serre et cette usine est l'occasion de faire rayonner nos travailleurs et notre expertise.